

N° CA-39/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025

Le 10 octobre 2025 à 15h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 30 septembre 2025, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Patrice RONCARI, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Anthony REYNAUD, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Lounes ADJROUD à Christine QUILLERY, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Christophe RENDU à Patrice RONCARI, Vincent GAUDIN à Anthony REYNAUD.

Étaient absents excusés : Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Malika BELARBI, Daniel PIEDDELOUP, Sabine DIDELOT.

Était présent avec voix consultative : Pierrick SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Choukri TRABELSI, Directeur Général Adjoint ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Audrey ADHOUEH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale.

Objet : 19 rue Hébert à Clamart – Servitude - Protocole transactionnel.

VALLEE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2025
DÉLIBERATION

Objet : 19 rue Hébert à Clamart – Servitude - Protocole transactionnel.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du 27 juin 2025 autorisant la Directrice Générale à passer tous actes et contrats au nom de l'office,

Considérant que, en 2022, l'Office Vallée Sud Habitat a entrepris des travaux de réhabilitation de la résidence lui appartenant située 19, rue Hébert à Clamart.

Considérant que les travaux de réhabilitation ont impliqué l'isolation thermique d'une façade du bâtiment, venant en surplomb du mur de la clôture, appartenant à la copropriété voisine du 6-8 Boulevard des Frères Vigouroux à Clamart, engendrant un empiètement.

Entendu que Vallée Sud Habitat et le syndicat des copropriétaires du 6-8 Boulevard des Frères Vigouroux à Clamart se sont accordés pour signer un protocole transactionnel afin de mettre un terme au litige.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Directrice Générale à signer le protocole transactionnel avec le syndicat de copropriété du 6-8 Boulevard des Frères Vigouroux à Clamart.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 17 octobre 2025
Reçue en Préfecture le 17 octobre 2025
Certifiée exécutoire le 17 octobre 2025
Par application de la loi du 22 juillet 1982

1

Véronique ALBERT
Directrice Générale